

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEMENT

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMBITION PLANETE VERTE

Part C : FR0013528304
FCP géré par Dauphine AM

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence SOLACTIVE EUROPE US MID CAP 50-50 INDEX NTR (SEUUS50N Index), sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion active, dynamique et de convictions sans contraintes géographiques, en investissant dans des entreprises, sélectionnées par le biais de critères extra-financiers et dont les activités principales ont un impact positif pour la planète.

Les activités de ces entreprises portent notamment sur un ou plusieurs des 3 grands secteurs environnementaux que sont les énergies alternatives (liées à la transition énergétique, ainsi qu'à la réduction des gaz à effet de serre par exemple), les nouvelles technologies (tels que par exemples l'efficacité énergétique, le changement climatique, l'impact de l'industrie) et l'économie circulaire (tels que par exemple la gestion et le traitement des eaux, des déchets, le recyclage) ainsi que tout ensemble de la chaîne de valeur associée.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur de référence.

Les indices sont retenus en cours de clôture, exprimés en euro, dividendes réinvestis.

Afin de réaliser son objectif d'investissement, l'OPCVM est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des actions, en direct.

Dans un univers de valeurs américaines et européennes, un filtre d'exclusion permet d'éliminer toutes entreprises ayant une activité en liaison directe avec les hydrocarbures, l'armement et le tabac. Puis, un filtre de « liquidité » est appliqué pour exclure des sociétés cotées dont le flottant est inférieur à 300M€.

La gestion repose sur une approche « best in universe » via la recherche extra-financière réalisée par Sustainalytics, qui analyse les sociétés sur chacun des 3 piliers : Environnementaux (E), Sociétaux (S) et Gouvernance (G), pour déterminer une note ESG permettant de conserver 80% des entreprises les mieux notées dans l'univers d'investissement.

Par la suite, une analyse extra-financière sélectionne les valeurs en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires (CA) réalisé au sein de 8 critères environnementaux (l'efficacité énergétique, les bâtiments éco-responsables, les transports verts, la réduction de la pollution, les énergies renouvelables, l'eau, l'agriculture durable et la gestion des ressources), sur la base des données fournies par Sustainalytics sur les sociétés de l'univers restant.

Les analystes extra-financiers de Sustainalytics attribuent un pourcentage du CA dédié pour chacun des 8 critères environnementaux, permettant de la classer selon son « intensité verte », c'est-à-dire son impact positif pour la planète. Cette classification d'éco-activité définit les bornes d'allocation de l'OPCVM :

-Entre 50 et 100% du CA, la poche dite « pure d'éco-activités » où l'activité principale de la société a un impact immédiat sur l'environnement, représente de 20% à 100% des encours du fonds.

-Entre 10 et 50% du CA, la poche dite « d'éco-activités » où la transition environnementale est déjà à un stade avancé, représente de 0% à 80% des encours du fonds.

-Entre 0 et 10% du CA, la poche dite « de diversification » où l'équipe de gestion a identifié une reconversion stratégique de l'entreprise en faveur du développement durable, représente de 0% à 25% des encours du fonds.

Le Fonds ne bénéficie pas d'un label ISR.

Dans l'univers d'entreprises ayant une « intensité verte », l'analyse qualitative et via des critères financiers va permettre de sélectionner puis de valider le choix de valeurs. L'OPCVM sera investi en titres vifs, sélectionnés selon une approche qualitative menée sur les sociétés. Il s'agit d'analyser en profondeur : la croissance du chiffre d'affaires et le compte d'exploitation de la société (la capacité de l'entreprise à maintenir ses marges, à maîtriser ses coûts d'exploitation et de production, à dégager des cash flows disponibles) ; la structure de son bilan (son niveau d'endettement) ; la valorisation de l'entreprise (RSI, Beta, volatilité, P/E).

Une analyse macroéconomique de l'évolution des marchés et l'anticipation de son évolution par la société de gestion détermine le niveau d'exposition aux actions.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- **De 60% à 100% sur les marchés actions de sociétés de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes capitalisations et de tous secteurs**, dont de 0% à 20% aux marchés des actions de petite capitalisation (entre 300 et 500 millions d'euros).

- **De 0% à 10% en instruments de taux de tous émetteurs souverains, publics ou privés, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, via des OPC et des titres de créance négociables, dont :**

- De 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ;
- De 0% à 10% en obligations convertibles.

- **De 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro telles que les devises USD, GBP, CHF SEK, DKK, NOK, JPY, CAD, AUD, et SGD.**

Cet OPCVM peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance négociables,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPC de droit français ou étranger.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et d'exposition des risques d'action, de taux et de change,
- dépôts, emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures et exécutés sur la valeur liquidative du même jour.

La valeur liquidative est calculée sur les cours de clôture chaque jour ouvré, à l'exception des jours de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,
rendement potentiellement
plus faible

A risque plus élevé,
rendement potentiellement
plus élevé



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition importante aux marchés d'actions. Ces titres financiers peuvent connaître des fluctuations importantes en fonction de la situation économique et boursière et le capital investi peut être soumis à de fortes baisses de la valeur liquidative. L'investissement sur les actions de petite capitalisation, les pays émergents, peuvent induire des fluctuations importantes et plus rapides à la baisse de la valeur liquidative compte tenu d'une faible liquidité de ces marchés.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

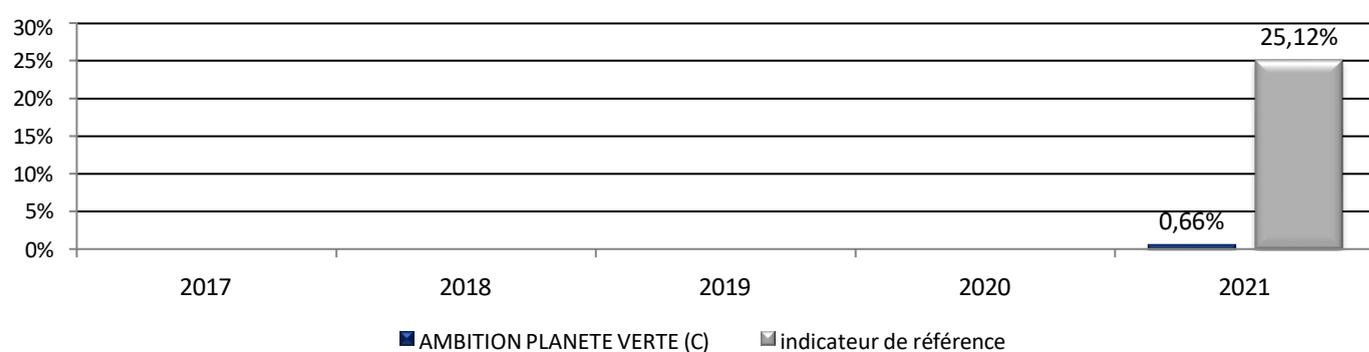
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,84% TTC *
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15% TTC en cas de surperformance du fonds par rapport à son indicateur de référence. Même en cas de performance négative une commission de surperformance pourra être prélevée. En cas de sous-performance, celle-ci viendra en déduction des surperformances les années suivantes sur une période extensible de 5 ans. A titre d'exemple, 0,03% ont été prélevés au 31/12/2021.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais à la clôture de l'exercice au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.amf-france.org.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur est calculée dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 18/11/2020

DATE DE CREATION DE LA PART : 18/11/2020

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE : Néant.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : Crédit Industriel et Commercial (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de DAUPHINE AM – 18 BIS, rue d'Anjou – 75008 Paris - Tél : 01 47 20 58 07

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE - LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : Auprès de la société de gestion.

REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Information US persons (FATCA) : Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont et ne seront pas enregistrées aux Etats Unis en application du U.S Securities Act de 1933 ; elles ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

Politique de rémunération : La rémunération du personnel de la société de gestion est arrêtée par la Direction de DAUPHINE AM. Une procédure de gestion de conflits d'intérêts a été mise en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. La politique de rémunération du personnel de la société de gestion, au sein de laquelle sont décrits les détails liés à la rémunération du personnel de DAUPHINE AM, est disponible sur le site internet (<https://www.dauphine-am.fr/wp-content/uploads/2019/07/Politique-de-r%C3%A9mun%C3%A9ration.pdf>).

La responsabilité de DAUPHINE AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
DAUPHINE AM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/12/2022.